



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 05.05.2021
Date d'échéance prévue: 05.05.2022
Numéro de publication: UP04-0000003260

Entité de publication
Etienne Jeandin & Gerard Defacqz, Avenue Jules-CROSNIER 8, 1206 Genève

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de Société Immobilière Quai Gustave Ador No 18 SA

Organisation concernée:
Société Immobilière Quai Gustave Ador No 18 SA
CHE-100.394.679
c/o: Moser Vernet & Cie SA
chemin Malombré 10
1206 Genève

Indications concernant l'assemblée générale:
27.05.2021, 11:00 heures, en l'Etude de Mes Etienne JEANDIN et Gérard DEFACQZ,
notaires à Genève,
8, avenue Jules-Crosnier
1206 Genève

Texte d'invitation/ordre du jour:
Ordre du jour :

1. Conversion des actions.-
2. Suppression de la clause statutaire sur les reprises de biens.-
3. Adoption d'un nouveau tableau de répartition statutaire des locaux.-
4. Adoption de nouveaux statuts.-

Pour tenir compte de l'obligation faite à toutes les sociétés anonymes de convertir les actions au Porteur en actions nominatives, le conseil d'administration fait les propositions suivantes :

- La conversion des cinq cent (500) actions au Porteur de cent francs (Fr. 100.--) en cinq cent (500) actions nominatives de cent francs (Fr. 100.--).
- La suppression de la clause sur les reprises de biens stipulée à l'article 38 des statuts actuels. Il est rappelé à ce sujet que la reprise de biens qui y est mentionné date du 31

juillet 1931 et qu'en application de l'article 628 alinéa 4 du Code des Obligations la disposition statutaire y relative peut être abrogée.

- L'adoption d'un nouveau tableau de répartition statutaire des locaux qui demeurera annexé aux statuts nouvellement adoptés,

- L'adoption des nouveaux statuts conforme aux droits des sociétés. L'adjonction de l'abréviation « SA » dans la raison sociale sera également intégrée dans les statuts (art. 176 ORC).

La qualité des actionnaires sera déterminée exclusivement par la présentation de leurs titres d'actions.

Le projet des nouveaux statuts et la nouvelle répartition statutaire des locaux sont à disposition des actionnaires au siège social de la société ou à l'adresse professionnelle de son administrateur soussigné, Reiser Avocats, 10, route de Florissant, 1206 Genève.

Pour la Société Immobilière Quai Gustave Ador

N° 18 SA

Me Christian REISER

Société Immobilière Quai Gustave Ador N° 18 SA

à Genève, 10, chemin Malombré, c/o Moser Vernet & Cie SA

CONVOCAATION

à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du
jeudi 27 mai 2021, à 11 heures
en l'Etude de Mes Etienne JEANDIN et Gérard DEFACQZ, notaires à Genève,
8, avenue Jules-Crosnier

Ordre du jour :

1. Conversion des actions.-
2. Suppression de la clause statutaire sur les reprises de biens.-
3. Adoption d'un nouveau tableau de répartition statutaire des locaux.-
4. Adoption de nouveaux statuts.-

Pour tenir compte de l'obligation faite à toutes les sociétés anonymes de convertir les actions au Porteur en actions nominatives, le conseil d'administration fait les propositions suivantes :

- La conversion des cinq cent (500) actions au Porteur de cent francs (Fr. 100.--) en cinq cent (500) actions nominatives de cent francs (Fr. 100.--).
- La suppression de la clause sur les reprises de biens stipulée à l'article 38 des statuts actuels. Il est rappelé à ce sujet que la reprise de biens qui y est mentionné date du 31 juillet 1931 et qu'en application de l'article 628 alinéa 4 du Code des Obligations la disposition statutaire y relative peut être abrogée.
- L'adoption d'un nouveau tableau de répartition statutaire des locaux qui demeurera annexé aux statuts nouvellement adoptés,
- L'adoption des nouveaux statuts conforme aux droits des sociétés. L'adjonction de l'abréviation « SA » dans la raison sociale sera également intégrée dans les statuts (art. 176 ORC).

La qualité des actionnaires sera déterminée exclusivement par la présentation de leurs titres d'actions.

Le projet des nouveaux statuts et la nouvelle répartition statutaire des locaux sont à disposition des actionnaires au siège social de la société ou à l'adresse professionnelle de son administrateur soussigné, Reiser Avocats, 10, route de Florissant, 1206 Genève.

Pour la Société Immobilière Quai Gustave Ador
N° 18 SA
Me Christian REISER